

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Convention de
partenariat avec les
associations locales et
Pastel pour la collecte de
jouets.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de jouets en partenariat avec Pastel, délégataire du service public pour les transports de l'Agglo du Saint-Quentinois et les associations locales le Secours Populaire Français et le Secours Catholique.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, la déchèterie communautaire de Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres ainsi que dans chaque mairie des communes de la Communauté d'Agglomération. Un point de collecte serait également mis en place à l'agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin.

Elle aurait lieu du lundi 11 décembre 2017 au vendredi 26 janvier 2018.

Les jouets collectés seront triés puis remis à part égale aux deux associations pour ensuite être distribués aux familles du territoire.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel, le Secours Populaire Français et le Secours Catholique selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GASDON

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-41091-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de jouets
Du 11 décembre 2017 au 26 janvier 2018

Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017,

Et

Le réseau Pastel, dont le siège se trouve route de Chauny à Saint-Quentin, représentée par M. Nicolas Bayard, Directeur,

Et

Le comité de Saint-Quentin du Secours Populaire Français situé au 10 rue de Buffon à Saint-Quentin, représenté par Mme Simone Carpentier, responsable,

Et

L'antenne locale de Saint-Quentin du Secours Catholique située au 4 de la rue du Chevalier-de-la-Barre à Saint-Quentin, représentée par M. Jean-Marie Castellin, responsable,

1. OBJET :

La présente convention a pour objet la collecte de jouets neufs ou usagés, auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

2. DURÉE :

L'opération débutera le lundi 11 décembre 2017 et se terminera le vendredi 26 janvier 2018.

3. LIEUX DE COLLECTE :

- Siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte)
- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Mairies des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

4. JOUETS ACCEPTÉS :

Sont notamment acceptés :

- ❖ Figurines, poupées, peluches
- ❖ Instruments de musique
- ❖ Jeux de construction
- ❖ Jeux ludo-éducatifs
- ❖ Jeux de société
- ❖ Jeux électroniques
- ❖ Jouets de premier âge

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :

Il est impératif que les jouets/jeux ne soient pas détériorés ; complets (puzzle, jeux d'assemblage et de société etc.) ; propres ; et en état de fonctionnement, et ne présentant aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou présentable sera détruit.

Les jouets sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

6. FRÉQUENCES DE COLLECTES :

La collecte aura lieu régulièrement sur site sur appel à la mission Développement Durable.

7. RESPONSABILITÉS

En aucun cas les établissements qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenues pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des jouets ou à leur utilisation.

8. FIN DE L'OPERATION

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.

Fait à Saint-Quentin le

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Réseau Pastel

Le Président, Xavier BERTRAND

Le Directeur, Nicolas BAYARD

Le Secours Populaire Français

Le Secours Catholique

La responsable, Simone CARPENTIER

Le responsable, Jean-Marie CASTELLIN